



L'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

MÉMO ÉTUDIANTS

ÉTUDIANTS : SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

À partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome.

Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :



1

**Mettez à jour
votre carte Vitale**
(dans une pharmacie,
dans votre caisse
d'assurance maladie...)



2

**Créez
votre compte ameli**
sur ameli.fr ou
sur l'appli ameli



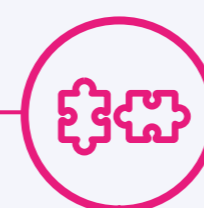
3

**Envoyez
votre RIB personnel**
par courrier à votre caisse
d'assurance maladie de
votre lieu de résidence



4

**Déclarez
votre médecin traitant**



5

**Optimisez
vos remboursements**
en adhérant à une mutuelle
complémentaire, celle de vos
parents ou une autre

POURQUOI C'EST ESSENTIEL DE :

- > **Mettre à jour sa carte Vitale au moins une fois par an et à chaque changement de situation, en pharmacie ou dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie (CPAM) ?** Car cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- > **Ouvrir son compte ameli sur l'appli ameli ou sur ameli.fr ?** Car il permet de faciliter et simplifier la gestion de sa santé, de suivre ses remboursements, de modifier ses informations personnelles, de poser ses questions via la messagerie...
- > **Transmettre son relevé d'identité bancaire (RIB) par voie postale à la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence en indiquant au dos son numéro de sécurité sociale ?** Car le remboursement de ses frais de santé se fait uniquement par virement bancaire.
- > **Déclarer un médecin traitant ?** Car il propose des soins adaptés et vous oriente vers un spécialiste si besoin. De plus, vos soins seront mieux remboursés.
- > **Adhérer à une complémentaire santé ?** Car elle permet de compléter les remboursements de l'Assurance Maladie et de diminuer le reste à charge. Si vous rencontrez des difficultés à financer une complémentaire santé, vous pouvez bénéficier de la complémentaire santé solidaire (sous certaines conditions).

L'APPLI AMELI



**VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ ACCESSIBLE
DEPUIS VOTRE TABLETTE OU VOTRE SMARTPHONE.**

Consultez vos remboursements de soins ;

Téléchargez votre attestation de droits ;

Commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;

Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ;

Actualisez et gérez vos informations personnelles (adresse, téléphones, e-mail, coordonnées bancaires...);

Posez vos questions par e-mail directement à un conseiller ;

Trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;

Localisez la borne la plus proche de vous pour **mettre à jour** votre carte Vitale.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

- > **Par mail depuis votre compte ameli** rubrique « Ma messagerie »
- > **Depuis le forum ameli**
- > **Par téléphone** au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- > **En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie** de votre lieu de résidence